



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 14 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et S. E. M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant permanent de l'Égypte, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de la Tunisie (au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation dans la région des Grands Lacs », tenue le lundi 12 avril 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant de la République démocratique du Congo.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(Signé) **Dang Dinh Quy**



**Annexe I****Exposé de M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs**

[Original : français]

Je vous remercie de l'opportunité de présenter le dernier rapport du Secrétaire général (S/2021/306) sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je tiens tout d'abord à réitérer mes sincères condoléances au peuple et au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie suite au décès du Président John Pombe Joseph Magufuli survenu le 17 mars dernier. J'adresse mes chaleureuses félicitations et mes vœux de succès à la Présidente Hassan, à l'occasion de son accession à la magistrature suprême.

Voici un an que le premier cas de contamination à la maladie à coronavirus (COVID-19) a été signalé dans la région. Depuis, près de deux millions de cas ont été recensés à travers les 13 pays signataires de l'Accord-cadre. Plus de 60 000 vies ont été perdues. Je voudrais m'incliner devant la mémoire de toutes ces personnes et exprimer ma solidarité à l'endroit de celles qui subissent encore les conséquences néfastes de la pandémie, y compris les femmes, très largement affectées de façon disproportionnée.

Face à cette situation difficile, les gouvernements et les populations de la région continuent de faire preuve de résilience et de détermination. J'aimerais leur exprimer toute ma sympathie et toute mon admiration. Je tiens à féliciter les gouvernements de la région qui ont mis en place des programmes d'atténuation des effets négatifs de la pandémie, ainsi que ceux qui, grâce notamment au Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins, ont entamé des campagnes de vaccination. Ces campagnes ont, à ce jour, modestement permis d'administrer un peu plus d'un million de doses dans la région. J'invite les membres du Conseil à poursuivre leur mobilisation en faveur d'un accès plus équitable et abordable au vaccin, y compris dans les zones de conflits armés, tel que préconisé par la résolution 2565 (2021) que le Conseil a adoptée le 26 février dernier. Je réitère par ailleurs mon appel à la communauté internationale pour un appui continu aux pays de la région dans leur lutte contre la pandémie.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, les leaders de la région ont maintenu leur engagement en faveur de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, comme en témoignent plusieurs initiatives politiques, sécuritaires, judiciaires et économiques. Je voudrais en mettre en lumière quelques-unes.

Sur le plan politique et sécuritaire, le Président Tshilombo Tshisekedi a poursuivi ses efforts à l'endroit de ses homologues des pays de la région, en particulier les Présidents Kagame, Museveni et Ndayishimiye, pour tenter de trouver des solutions concertées et durables à la question des groupes armés qui continuent à causer le chaos dans l'est de la République démocratique du Congo. Je loue ces efforts et réitère mon engagement à soutenir les chefs d'État afin que la région puisse venir à bout de ce fléau, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et en collaboration étroite avec les autres institutions garantes de l'Accord-cadre que sont l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous parviendrons à atteindre un tel objectif ambitieux si, au-delà des actions militaires en cours, nous travaillons également à la mise en place de dispositifs non militaires dans le cadre d'une approche globale et coordonnée, ainsi que l'ont

demandé les chefs d'État de la région lors de leur sommet du 20 novembre dernier. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que les garants de l'Accord-cadre appuient l'opérationnalisation du groupe de contact et de coordination, regroupant notamment des experts civils et militaires des pays de la région. La première réunion du groupe devrait se tenir dans les prochaines semaines afin de développer avec plus de détails le paquet de mesures non militaires, ainsi qu'un programme d'exécution éventuel.

Toujours dans le cadre du renforcement de la coopération politique régionale, je voudrais également rendre hommage au Président Lourenço de l'Angola qui, avant sa prise de fonction à la tête de la présidence de la CIRGL en novembre dernier, s'était déjà engagé, aux côtés de son homologue de la République démocratique du Congo, pour rapprocher le Rwanda et l'Ouganda dans le cadre du processus quadripartite. Lors de ma dernière tournée dans la région, les principaux acteurs m'avaient tous assuré de leur ferme volonté de rester engagés dans ce processus. Compte tenu de cette volonté politique, j'encourage les Présidents Lourenço et Tshilombo Tshisekedi à poursuivre leurs efforts afin que ce processus arrive à bon port, et je réitère ma disponibilité à les accompagner au besoin.

De même, je souhaiterais encourager le Burundi et le Rwanda dans leurs efforts en vue d'une amélioration de leurs relations. Ces derniers mois, nous avons assisté à une série de gestes encourageants qui témoignent d'une volonté commune des deux pays d'aller de l'avant. Je pense aux rencontres entre les ministres des affaires étrangères, aux consultations entre les services de sécurité sur la sécurisation de la zone frontalière, ainsi qu'au retour des réfugiés burundais. Tout cela est de bon augure, et je compte continuer à jouer ma partition, bien entendu avec le consentement des autorités, afin d'aider ces deux pays frères à consolider ces acquis et à lever tout obstacle dans la voie d'une normalisation définitive et sans réserve de leurs relations.

En dépit de ces progrès, des défis subsistent dans la région, exacerbés par la COVID-19. Parmi les défis bien connus, je reste particulièrement préoccupé par le niveau de violence qui continue d'affecter la sécurité des individus, en particulier celle des femmes et des jeunes, et d'entraver le plein épanouissement des communautés. La violence que continuent de perpétrer les groupes armés est consternante. Nous devons y mettre fin, non seulement à travers les mesures fortes en cours, mais également par le recours à la justice. Je tiens à saluer les divers verdicts exemplaires rendus ces derniers mois contre les chefs de groupes armés, tant par les tribunaux nationaux en République démocratique du Congo que par la Cour pénale internationale.

Mais certains pays de la région ont malheureusement connu des élections émaillées elles aussi de violence, et conduisant à la perte de vies humaines. S'il est difficile de mettre fin à l'activisme des groupes armés, je suis en revanche convaincu qu'il n'est pas impossible de rêver d'une région des Grands Lacs débarrassée des affres de la violence électorale, à condition de s'en donner les moyens, en multipliant notamment des actions de prévention. J'appelle donc toutes les bonnes volontés à se mobiliser pour promouvoir un environnement serein, propice à la tenue d'élections inclusives, libres et transparentes, dans le plein respect de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

La région semble être résolument engagée dans la bonne voie pour s'attaquer aux défis sécuritaires, politiques, et économiques qui la minent. Il lui faudra cependant l'appui sans relâche de la communauté internationale. C'est précisément l'un des enjeux et objectifs principaux de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs élaborée par mon bureau à la demande du Secrétaire général et transmise au Conseil de sécurité le 3 décembre dernier. En effet, la Stratégie compte

tirer le meilleur parti des diverses entités des Nations Unies présentes dans la région pour mieux servir les populations et les pays dans leur quête de paix, de stabilité et de développement durable. Nous le ferons avec l'appui du Conseil de sécurité et la coopération des pays signataires de l'Accord-cadre, en gardant pleinement à l'esprit les exigences du triptyque humanitaire-développement-paix.

Dans cet esprit, je vais poursuivre mes engagements avec les pays et les organisations de la région, mes collègues Représentants spéciaux de la région, les coordonnateurs résidents, ainsi qu'avec les experts et les organisations de la société civile, afin d'élaborer un plan d'action de la Stratégie. Il s'agira ainsi d'identifier ensemble des actions prioritaires en tenant dûment compte non seulement des avancées en cours, des défis persistants, mais également des avantages comparatifs de chacun et surtout des besoins des pays de la région.

Dans les semaines à venir, en plus de l'élaboration du plan d'action pour une mise en œuvre coordonnée de notre Stratégie collective, mon bureau va se concentrer sur quelques tâches prioritaires que j'aimerais partager avec vous, avant de conclure.

Tout d'abord, je poursuivrai les bons offices du Secrétaire général afin d'appuyer les efforts de rapprochement et de dialogue politique en cours dans la région. Fort de l'engagement fructueux que j'ai eu avec les autorités des pays de la région, et fidèle à une approche patiente et discrète, je reprendrai mes consultations, en fonction de la situation de la pandémie.

Ensuite, nous allons, aux côtés des garants de l'Accord-cadre et avec l'appui de la MONUSCO, apporter tout le soutien nécessaire à l'opérationnalisation du groupe de contact et de coordination sur les mesures non-militaires. Par ailleurs, nous allons poursuivre un plaidoyer politique de haut niveau et mobiliser les ressources nécessaires afin de parvenir aux objectifs recherchés.

L'on ne saura régler définitivement la question des groupes armés, si l'on ne s'attaque pas, on l'a souvent dit, aux causes profondes de l'instabilité dans la région, et en particulier à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Conscients de l'atout que celles-ci représentent pour le développement et la prospérité de la République démocratique du Congo et des autres pays de la région, nous devons donc, comme troisième priorité immédiate, réfléchir sur une approche innovante dans la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

À cet effet, mon bureau compte organiser, en collaboration avec la CIRGL et l'Agence allemande de coopération internationale, un atelier régional de haut niveau ayant pour objectif d'élaborer un plan d'action régional de trois ans, axé sur une synergie accrue des interventions de tous les acteurs et des partenaires en faveur d'une gestion transparente des ressources naturelles dans la région.

Ces quatre priorités vont nous occuper dans les prochains mois. Il va sans dire toutefois que, conformément aux visées de la Stratégie régionale, mon bureau restera pleinement mobilisé sur d'autres questions toutes aussi urgentes : l'appui aux efforts de relèvement de pays de la région ; la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité ; la mobilisation des organisations des femmes, parmi lequel le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, celles de la jeunesse aussi, en faveur des objectifs de l'Accord-cadre.

Je souhaiterais, pour conclure, exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux autres États et à la Commission de consolidation de la paix, qui n'ont cessé d'apporter un soutien financier et technique à mon bureau en vue de l'exécution de mon mandat depuis ma prise de fonction en 2019. Je sais pouvoir encore compter sur vous dans la poursuite de notre objectif commun : une région des Grands Lacs pacifique, stable et prospère.

## Annexe II

### **Exposé de M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix**

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité à faire au Conseil de sécurité le point sur le concours que la Commission de consolidation de la paix continue d'apporter en faveur de la consolidation de la paix et de la coopération régionale dans la région des Grands Lacs, qui appuie le mandat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, avec le consentement des pays de la région, et vient en complément de l'action du Conseil de sécurité dans la région.

Avant de présenter quelques points saillants de l'intervention de la Commission de consolidation de la paix, je tiens à saluer l'exposé exhaustif que l'Envoyé spécial a fait sur la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Je me réjouis de la poursuite de notre coopération en appui à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires de la consolidation de la paix pour lesquels la Commission dispose d'un avantage comparatif.

Depuis sa première réunion sur la région des Grands Lacs en novembre 2017, la Commission de consolidation de la paix a souligné qu'il importait de mobiliser l'appui aux initiatives de consolidation de la paix et de coopération régionale dans le contexte plus large de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Au cours d'une réunion plus récente, en juin, la Commission a discuté des moyens de favoriser la coopération socioéconomique régionale entre les pays de la région des Grands Lacs en tant qu'élément essentiel de la consolidation et du maintien de la paix et de la promotion du développement durable. Cela est d'autant plus important dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des défis permanents posés par le virus Ebola. La Commission a noté que la pandémie de COVID-19 pourrait contribuer à la détérioration des indicateurs macroéconomiques régionaux, perturber l'activité économique et accroître la pression qui pèse sur les budgets nationaux, compromettant ainsi la capacité des pays de surmonter les problèmes de paix et de sécurité.

L'action de la Commission dans la région des Grands Lacs a permis de promouvoir le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le développement dans la région. En novembre, la Commission a examiné les recommandations issues d'une série de consultations régionales conçues par des dirigeantes de la région, avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial, et auxquelles a participé un large éventail de parties prenantes locales et internationales. Les recommandations s'articulent autour de la nécessité de prévenir toutes les formes de violence visant les femmes, en particulier la violence sexuelle ; de donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir en tant qu'agents de transformation sociale et économique, notamment dans le contexte de la COVID-19 ; et de promouvoir leur participation effective aux processus politiques et à la consolidation de la paix. Comme M<sup>me</sup> Brenda Denousse, une cheffe d'entreprise de la région, l'a fait remarquer lors d'une récente réunion de la Commission de consolidation de la paix, la COVID-19 a été associée à des risques plus importants pour les petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui appartiennent à des femmes, que pour les grandes entreprises. Le commerce informel international, autre source importante de revenus pour de nombreuses femmes de la région, a également diminué à cause de la pandémie. La Commission s'est engagée à poursuivre le dialogue avec les pays de la région des Grands Lacs, notamment en préconisant la mobilisation des ressources et en accordant l'attention voulue aux initiatives de consolidation de la paix et de développement menées par les femmes dans la région. La Commission de consolidation de la paix continuera de promouvoir

la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix dans la région, conformément au plan d'action qu'elle a récemment adopté.

En outre, la Commission de consolidation de la paix collabore étroitement avec les institutions financières internationales et les acteurs régionaux, notamment en les invitant régulièrement à nos réunions. Grâce à cette approche collaborative, la Commission est informée de l'appui régional de la Banque mondiale aux Grands Lacs, auquel vient s'ajouter l'appui accru apporté par la Banque aux pays pour promouvoir la résilience et prévenir la résurgence des crises. L'initiative de la Banque mondiale pour les Grands Lacs, dont les engagements totaux s'élèvent à environ un milliard de dollars en appui à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, vise à promouvoir la paix, la stabilité et le développement économique par la coopération économique et l'intégration régionale. Elle renforce d'autres instruments financiers conçus pour remédier aux vulnérabilités et améliorer la résilience des communautés. À la réunion de la Commission de consolidation de la paix tenue en juin, la Banque a également présenté des ressources supplémentaires pour appuyer les réponses des pays à la COVID-19 et a souligné qu'elle était prête à travailler avec ses partenaires pour renforcer l'intégration régionale, notamment par l'intermédiaire de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les situations de fragilité, conflits et violence (2020-2025).

La Commission de consolidation de la paix appuie la coopération transfrontière dans la région dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Elle continue notamment d'appuyer une coopération renforcée en matière de sécurité. La Commission de consolidation de la paix a également salué et encouragé les contributions continues du Fonds pour la consolidation de la paix en appui aux initiatives nationales, transfrontières et régionales de consolidation de la paix dans la région. Les projets passés et en cours financés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs s'élèvent à 167 millions de dollars et couvrent le Burundi, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Les investissements du Fonds pour la consolidation de la paix dans la région en matière de commerce international et de sécurité alimentaire, ainsi que ceux qui ont été faits en appui à la réintégration des ex-combattants dans la région, contribuent à l'action menée par l'Envoyé spécial dans la région et à la mise en œuvre générale de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

En outre, nous discuterons avec l'Envoyé spécial et les pays de la région des domaines de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs que la Commission de consolidation de la paix peut appuyer. Il pourrait s'agir notamment de contribuer à la mobilisation d'un appui international en faveur des processus impliquant le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants de divers groupes armés dans la région des Grands Lacs.

Par ailleurs, nous restons déterminés à aider à mobiliser les partenaires internationaux dans le cadre du prochain Forum d'investissement de Kigali, organisé conjointement par le Bureau de l'Envoyé spécial, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Conseil rwandais de développement. Nous continuerons également de consolider notre partenariat avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales pour renforcer l'intégration régionale, notamment par l'intermédiaire des instruments appuyant des mesures coordonnées pour lutter contre la COVID-19 et pour le relèvement après la COVID-19. En outre, et afin de pouvoir exploiter pleinement les capacités économiques de la région, la

---

Commission de consolidation de la paix encourage le déploiement d'efforts conjoints pour promouvoir la transparence et la gestion régionale intégrée des ressources naturelles, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme régional de certification.

Pour terminer, la Commission de consolidation de la paix continuera d'appuyer les pays de la région, en fonction des priorités qu'ils ont définies au niveau national et en concertation avec la CIRGL, l'Union africaine et le système des Nations Unies, notamment dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Par ailleurs, nous œuvrerons à l'élaboration d'une approche plus cohérente qui rassemble toutes les parties prenantes dans l'intérêt de la stabilité, du développement et de la prospérité dans la région des Grands Lacs, conformément à la résolution 2389 (2017). La Commission de consolidation de la paix demeure disposée à continuer d'exercer son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité à cet égard.

**Annexe III****Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Xia et l'Ambassadeur Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix .

Depuis un certain temps, les pays de la région des Grands Lacs travaillent sans relâche pour surmonter les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), renforcer la coopération et la confiance, promouvoir le développement commun et créer une dynamique de paix et de stabilité. Dans le même temps, la région continue d'être en proie à des conflits armés et à la violence intercommunautaire et reste confrontée à de nombreuses difficultés dans les domaines du développement socioéconomique et de l'amélioration des moyens de subsistance, dont le règlement nécessitera une attention et un investissement accrus de la part de la communauté internationale. À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2021/306), je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, nous appelons à la mise en œuvre constante de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Sur le plan de la sécurité, le nombre d'incidents transfrontaliers dans la région des Grands Lacs a considérablement diminué récemment. Plusieurs pays de la région ont mené à bien leurs élections générales. La République démocratique du Congo continue d'améliorer ses relations avec les pays voisins, et le dialogue a repris entre le Burundi et le Rwanda.

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe sont parvenues à un consensus plus vaste sur les questions régionales. La confiance politique mutuelle entre les pays de la région s'est renforcée plus que jamais et le concept de règlement des différends par le dialogue et la concertation a pris racine. La Chine se félicite de ces progrès et espère que toutes les parties maintiendront l'élan de la coopération, feront en sorte que le groupe de contact et de coordination puisse entrer en activité, renforceront le Mécanisme de vérification et de surveillance et organiseront la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi lorsque les conditions le permettront, afin d'insuffler davantage d'énergie à la situation régionale.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité d'éliminer les causes profondes des conflits. La région des Grands Lacs est riche en ressources et recèle un énorme potentiel de développement. Les pays de la région doivent saisir l'occasion du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine, stimuler la coopération économique régionale et faire des ressources naturelles une source de bien-être pour les populations plutôt qu'une source de conflits et de guerres, en vue de promouvoir la paix par le développement. Il est essentiel de fournir aux ex-combattants des moyens de subsistance viables et de supprimer toute incitation à s'engager dans un conflit armé, afin de renforcer la durabilité du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La COVID-19 a infligé un choc immense à la région des Grands Lacs. La communauté internationale doit rendre le vaccin contre la COVID-19 plus accessible et plus abordable pour les pays de la région afin de les aider à lutter contre la pandémie et à surmonter les difficultés.

Troisièmement, nous appelons à une meilleure coordination entre les entités des Nations Unies dans la région des Grands Lacs. Pour faire face à la situation très compliquée de la région, le Bureau de l'Envoyé spécial élabore actuellement

un plan d'action pour guider la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Nous espérons que le Bureau de l'Envoyé spécial adoptera une approche axée sur les problèmes, renforcera la cohérence des politiques et la coordination des opérations, tirera parti des avantages respectifs des divers organismes des Nations Unies, se concentrera sur la promotion de la reconstruction après la pandémie et l'élimination des causes profondes des conflits, et élaborera des plans concrets. Conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Envoyé spécial du Secrétaire général a l'importante responsabilité de diriger, coordonner et évaluer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Commission de consolidation de la paix, avec ses mandats vastes qui coïncident avec les besoins de la région des Grands Lacs, est particulièrement bien placée pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre. L'Envoyé spécial Xia doit continuer de maintenir une coordination étroite avec les pays et les organisations régionales concernés, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, et contribuer de manière significative à l'amélioration de la situation régionale. Sous la direction de l'Ambassadeur Edrees, la Commission a fait des efforts considérables pour la région des Grands Lacs également. Nous espérons que le Bureau de l'Envoyé spécial et la Commission renforceront davantage leur coopération et créeront des synergies. Nous espérons en outre que les membres du Conseil de sécurité apporteront leur ferme soutien.

Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de contribuer à la prospérité et à la stabilité de la région des Grands Lacs. L'attention portée par le Conseil de sécurité à cette région et les efforts qu'il y consacre doivent être renforcés plutôt qu'affaiblis. Nous espérons que tous les membres du Conseil maintiendront l'unité et la cohésion, agiront sur la base de la garantie du bien-être des populations de la région et participeront de manière constructive aux discussions sur les questions pertinentes. La Chine a soutenu activement les pays de la région dans la lutte contre la COVID-19 et le relèvement après la pandémie, et continuera à contribuer à la paix et à la stabilité à long terme de la région.

**Annexe IV****Déclaration de M. Gert Auväärt, Représentant permanent adjoint de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie les intervenants de leurs précieuses analyses.

La pandémie de maladie à coronavirus continue de faire des ravages dans la région. Malheureusement, la série d'atteintes à la sécurité survenues récemment en République démocratique du Congo n'a en rien amélioré la situation. L'instabilité socioéconomique, les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits, ainsi que les conflits impliquant des groupes armés, sont très préoccupants. La pandémie a eu un impact dévastateur sur les femmes et les jeunes, et il est préoccupant que les groupes armés ont continué à utiliser la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre.

Je tiens à souligner que l'état de droit et l'application du principe de responsabilité en cas de violation des droits de la personne sont essentiels à la prévention de ces atteintes. Nous avons pris connaissance des récentes décisions de justice rendues dans la région contre les auteurs de crimes graves. Nous avons également appris que des journalistes avaient été acquittés. Ces avancées positives ouvrent des perspectives aux populations de la région dans la lutte contre l'impunité et favorisent également la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance.

Nous tenons à rappeler que des processus politiques et électoraux pacifiques sont d'une grande importance pour la stabilité de la région. En conséquence, nous appelons toutes les parties prenantes à veiller à ce que les prochaines élections dans certains pays de la région restent pacifiques, libres et crédibles. Je saisis cette occasion pour souligner l'importance de la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les processus politiques, et je me félicite des mesures prises à cet égard.

Le renforcement de la coopération et l'intégration économique des pays de la région sont essentiels à la paix et au développement. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater une amélioration des relations bilatérales et multilatérales entre certains pays de la région. Nous notons tout particulièrement les engagements pris pour faire face aux menaces communes, telles que la crise sanitaire, les déplacements forcés, l'insécurité aux frontières et les violations commises par les groupes armés, ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces progrès sont susceptibles de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et de donner l'impulsion à son plan d'action.

Enfin, je tiens à remercier l'Envoyé spécial de son rôle moteur et des efforts inlassables qu'il déploie pour contribuer à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et surmonter l'instabilité qui règne dans la région.

**Annexe V****Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M. Huang Xia et l'Ambassadeur Edrees pour leurs interventions. Je souhaiterais revenir brièvement sur trois points.

Tout d'abord, plusieurs développements positifs ont eu lieu ces derniers mois en termes de coopération bilatérale et régionale. Les efforts de coopération entre le Rwanda et l'Ouganda, ainsi que le Burundi, doivent être soutenus. La dynamique encourageante engagée depuis l'élection du Président Tshisekedi doit se poursuivre afin de réduire encore les tensions et de consolider la confiance.

Deuxièmement, la France condamne la persistance des attaques des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Les efforts doivent par ailleurs redoubler pour assurer le plein respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'état de droit, ainsi que pour promouvoir la pleine participation des femmes au processus de paix. Alors que les besoins humanitaires restent considérables, notamment pour les nombreuses personnes réfugiées et déplacées, la France et l'Union européenne continueront de les soutenir, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, notamment par le biais de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix. Cet instrument a mobilisé plus de 24 millions d'euros pour la région de 2016 à 2020. Les contributions humanitaires versées par la France ont en outre dépassé, ces deux dernières années, les 10 millions d'euros.

Enfin, il faut que les États de la région et leurs partenaires restent mobilisés pour traiter les causes profondes des conflits et mettre pleinement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La réunion au sommet du Mécanisme régional de suivi est primordiale pour assurer le suivi de cet accord et doit se tenir dans les plus brefs délais. L'exercice de la présidence de l'Union africaine offre également à la République démocratique du Congo l'occasion de donner une impulsion décisive en faveur de la consolidation de la paix comme du renforcement de la coopération économique et commerciale dans cette région.

Il est aussi indispensable que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs soit opérationnalisée rapidement par la formulation d'un plan d'action. L'Envoyé spécial du Secrétaire général sait qu'il peut compter sur notre plein soutien à cet égard.

**Annexe VI****Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial, M. Huang Xia, de son exposé sur l'évolution de la situation dans la région des Grands Lacs. Je salue la participation de l'Ambassadeur Mohamed Edrees, de l'Égypte, Président de la Commission de consolidation de la paix, à la présente réunion, et je le remercie de son exposé sur le concours de la Commission en faveur de la consolidation de la paix et de la coopération régionale dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons également de la mobilisation continue de la Commission et du rôle actif qu'elle joue dans la région.

Je tiens à saisir cette occasion pour renouveler nos plus sincères condoléances pour le décès, le mois dernier, du Président John Pombe Magufuli. Il restera à jamais gravé dans nos mémoires pour son ferme attachement à la construction de la nation et son dévouement sans faille au bien-être du peuple tanzanien.

L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est un mécanisme essentiel pour instaurer une paix et une sécurité durables dans la région des Grands Lacs. Avec le concours de 13 pays de la région et des garants de l'Accord-cadre, l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'ONU, il a joué un rôle important ces huit dernières années pour consolider la paix et la sécurité dans la région. Il a permis aux pays de la région de collaborer et d'œuvrer de concert à l'élimination des forces déstabilisatrices qui opèrent dans la région. La convocation rapide de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi contribuera à faire progresser la coopération régionale en matière de sécurité.

Ces derniers mois, plusieurs faits politiques encourageants sont survenus. Des élections ont été organisées avec succès en Tanzanie, en Ouganda, en République du Congo et en République centrafricaine, ce qui témoigne de la foi des populations dans la démocratie. Le Président de la République démocratique du Congo a accédé à la présidence tournante de l'Union africaine, ce qui aura un impact positif sur la région. Les pays de la région ont également intensifié leurs engagements bilatéraux, les organisations régionales jouant un rôle proactif. La poursuite des efforts visant à normaliser les relations entre le Rwanda et le Burundi est un autre signe encourageant. Ces efforts méritent l'appréciation du Conseil de sécurité.

Sur le plan de la sécurité, le nombre d'incidents transfrontaliers a diminué, même si les activités des groupes armés se poursuivent sans relâche, affectant la situation générale en matière de sécurité dans les zones frontalières et aggravant la situation humanitaire. Nous sommes également préoccupés par la montée du terrorisme dans la région. À cet égard, nous encourageons une collaboration plus active entre les forces nationales de sécurité de la région pour faire face aux menaces communes en matière de sécurité. Nous encourageons également la mise en œuvre active du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour remédier aux problèmes liés à la sécurité, en particulier le long des frontières des pays de la région.

L'exploitation et l'extraction illégales des ressources naturelles sont l'un des principaux facteurs de conflit dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons des mesures prises par l'Envoyé spécial pour soutenir les efforts régionaux visant à relever ce défi. Nous accueillons également avec satisfaction la feuille de route qui permettra de suivre les progrès réalisés au cours des trois prochaines années. Les organisations régionales ont un rôle crucial à jouer dans cet effort, en particulier

la CIRGL, par le biais des six outils définis dans son initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment un mécanisme de certification et de traçage.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les difficultés socioéconomiques auxquelles les pays de la région sont déjà confrontés. Avec plus de 15 millions de personnes déplacées et plusieurs milliers de réfugiés, la région a besoin d'un appui et d'une assistance continus.

Nous nous félicitons de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Sa mise en œuvre doit être conforme aux priorités des pays de la région.

L'Inde entretient des relations bilatérales étroites avec tous les pays de la région des Grands Lacs. L'un des principaux moteurs de ces relations est le contact interpersonnel qui existe depuis de nombreuses années du fait de l'importante diaspora indienne dans la région. Nous collaborons également par le biais d'échanges de spécialistes et de compétences, de programmes de formation et de renforcement des capacités, et d'un appui accru à la reconstruction après les conflits dans la région. À ce jour, l'Inde a accordé des lignes de crédit d'un montant total de 3,93 milliards de dollars à 10 pays pour divers projets de développement. Au cours des derniers mois, des vaccins contre la COVID-19 fabriqués en Inde ont été acheminés vers huit pays de la région des Grands Lacs.

L'Inde est consciente de l'importance de la paix et de la sécurité pour le développement de la région. Elle a également contribué à la défense et à la sécurité dans la région en créant des institutions de défense en Tanzanie ; en déployant des équipes de formation au Botswana, en Ouganda, en Zambie et en Tanzanie ; en organisant des visites de bienveillance navales et en proposant des programmes de formation en matière de défense. Les forces de défense indiennes ont été en première ligne de l'aide humanitaire et des opérations de secours d'urgence, notamment lors du passage du cyclone Idai au Mozambique en 2019. L'Inde contribue aux opérations de maintien de la paix en République démocratique du Congo depuis 1962. Nous avons également fourni des troupes à d'autres missions des Nations Unies dans la région.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que l'Inde reste fermement attachée à cette région et continuera à soutenir les efforts internationaux visant à instaurer une paix durable.

## Annexe VII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Xia de son exposé. Après la discussion de la semaine dernière avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Keita (voir S/2021/316), il est très utile d'entendre de la bouche de l'Envoyé spécial son propre point de vue sur les évolutions régionales et la dynamique dans la région des Grands Lacs. Je suis aussi particulièrement heureuse de voir parmi nous ce matin le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees. Comme les membres du Conseil le savent, nous plaidons depuis longtemps pour que la voix de la Commission soit entendue au Conseil de sécurité, et nous sommes donc particulièrement heureux de l'entendre ce matin.

Cette déclaration est la première intervention de l'Irlande au titre de ce point de l'ordre du jour depuis le début de son mandat au Conseil de sécurité. Je souhaite donc saisir cette occasion pour affirmer l'engagement de mon pays envers la région et l'action du Bureau de l'Envoyé spécial. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région est notre feuille de route vers une paix durable depuis 2013, et c'est à Mary Robinson, ancienne Présidente de l'Irlande, qu'avait été confié le premier mandat d'Envoyée spéciale. L'Irlande s'intéresse de près au travail de M. Xia.

Bien sûr, il faut rappeler que nombre des défis auxquels a été confrontée la première Envoyée spéciale en 2013 sont toujours d'actualité. La détérioration des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces de l'est, comme nous l'avons entendu la semaine dernière, souligne à quel point l'engagement de ce Conseil reste vital. Comme nous l'a dit M. Xia ce matin, de nombreux défis, notamment les violations des droits de l'homme, les crises humanitaires complexes, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les activités de multiples groupes armés, continuent de saper les efforts en faveur de la paix et du développement durable.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport (S/2021/306), la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis les capacités à rude épreuve. Nous savons que la pandémie de COVID-19 a eu des incidences particulièrement négatives sur les femmes. Nous jugeons très alarmant l'augmentation des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre associée à la pandémie. L'utilisation continue de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre est tout simplement inacceptable. Nous nous félicitons des engagements explicites pris dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. Nous espérons que le rôle des femmes dans les efforts de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix sera renforcé. Comme nous ne cessons de le répéter, la participation des femmes doit être intégrale, égale et véritable.

Il est clair que si nous voulons instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs, une coopération régionale sérieuse et étendue reste absolument essentielle. Les progrès décrits dans le rapport du Secrétaire général, notamment les rôles positifs joués respectivement par la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sont encourageants.

Nous savons que le développement économique agira comme un moteur du progrès. Toutefois, ce n'est pas une fin en soi, et l'approche fondée sur trois piliers de la Stratégie est importante. Bien entendu, maintenant que la Stratégie a été approuvée par le Secrétaire général, sa mise en œuvre est essentielle. Il faut convenir rapidement d'un plan d'action efficace et assorti de délais pour les trois piliers et les 10 priorités qui ont été définis.

Je tiens à remercier à nouveau l'Envoyé spécial Xia pour le temps qu'il nous a accordé. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec lui pour atteindre notre objectif commun de paix et de prospérité dans la région des Grands Lacs.

**Annexe VIII****Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie l'Envoyé spécial Huang Xia de son exposé et du travail que son bureau accomplit en collaboration avec les organisations régionales et les autorités nationales en vue de renforcer la coopération régionale. Cette collaboration est un outil essentiel pour relever les défis communs, ainsi que pour favoriser le développement économique des pays de la région. Je remercie également de son exposé l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Égypte. Je salue par ailleurs la participation du représentant de la République démocratique du Congo.

Nous avons suivi de près le déroulement des événements au Nord-Kivu, et je dois dire que nous condamnons les actes de violence commis par les groupes armés, ainsi que les réponses disproportionnées aux manifestations des groupes de la société civile. Nous exprimons également notre appui à l'action de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le renforcement du dialogue, tant bilatéral que régional, en particulier de la reprise des pourparlers entre le Burundi et le Rwanda. Nous exhortons les différents acteurs de la région à continuer de privilégier cette voie.

Nous pensons que les efforts de coordination régionale sont essentiels, notamment parce que l'un des défis majeurs reste le lien entre le conflit et l'économie illégale, basée sur l'exploitation illicite des ressources naturelles. Cette combinaison a de graves conséquences humanitaires pour la population civile, comme en témoignent les récents rapports sur l'insécurité alimentaire en République démocratique du Congo.

Nous appelons les Gouvernements des pays de la région à prendre des mesures fermes pour lutter contre l'exploitation et le trafic des ressources naturelles. L'harmonisation de la législation dans ce domaine et le renforcement des systèmes judiciaires sont des mesures qui permettront d'enquêter sur ces agissements et de punir plus efficacement les responsables. Il est urgent qu'il y ait des conséquences pour les auteurs de ces actes pour éviter que ces pratiques continuent de profiter aux groupes armés et de nuire à la population, au développement économique et à l'environnement de la région. Nous espérons que l'atelier qui sera organisé à Khartoum imprimera un nouvel élan à l'attention portée à cette question.

Enfin, nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le nouveau plan d'action pour guider la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et en particulier les efforts visant à renforcer la participation des femmes aux processus de médiation et de consolidation de la paix.

**Annexe IX****Déclaration de M. Odd-Inge Kvalheim, Représentant permanent adjoint de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Tout d'abord, qu'il me soit permis de remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Xia, pour son exposé éclairé. Je voudrais également remercier S. E. M. Mohamed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix. Les défis dans la région des Grands Lacs démontrent la nécessité d'une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Malgré les défis liés à la pandémie, nous constatons avec satisfaction des signes d'amélioration de la coopération régionale dans la région des Grands Lacs. Ainsi, nous encourageons toutes les parties prenantes, y compris l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à s'appuyer sur les progrès récents et à poursuivre les efforts pour renforcer la diplomatie régionale.

La poursuite de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région peut apporter la stabilité et avoir un effet positif sur la situation humanitaire dans la région. Cependant, une protection renforcée des civils est essentielle pour progresser dans cette voie.

Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état de violations continues des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits en République démocratique du Congo, y compris contre les enfants. Nous sommes également fortement préoccupés par les informations faisant état d'attaques contre le personnel du secteur de la santé et les travailleurs humanitaires dans certaines parties de la région. Un accès humanitaire sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin doit être garanti.

Nous encourageons l'Envoyé spécial à continuer d'utiliser les outils qui sont à sa disposition pour s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région, notamment les effets néfastes des changements climatiques, le commerce illicite des ressources naturelles et la nécessité d'engager des réformes pour mettre fin à l'impunité. Nous nous félicitons de la nouvelle Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et nous attendons avec intérêt de recevoir le plan d'action y relatif. Toutes les parties prenantes concernées, y compris les femmes, les défenseurs des droits de l'homme et la société civile, doivent être mobilisées.

Enfin, la Norvège se réjouit à la perspective de continuer à travailler avec l'Envoyé spécial pour promouvoir la stabilisation et le développement dans la région des Grands Lacs.

**Annexe X****Déclaration de M<sup>me</sup> Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Nous remercions l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Huang Xia, de son exposé détaillé, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, de son exposé sur les activités menées par la Commission en faveur de la consolidation de la paix et de la coopération régionale dans la région des Grands Lacs.

Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général (S/2021/306) concernant la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs, qui s'est détériorée en raison de la pandémie. Plus de 1,8 million de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) et plus de 58 000 décès ont été enregistrés dans la région. Selon les prévisions actualisées du Fonds monétaire international, la région est frappée par une grave récession économique, tandis qu'une crise de la dette est imminente.

La situation plutôt complexe qui règne dans l'est de la République démocratique du Congo est un facteur déterminant dans la région. Les conditions de sécurité sont plus graves dans l'Ituri et dans le Nord-Kivu, des régions où les activités des Forces démocratiques alliées et d'autres groupes sont en recrudescence. Depuis décembre 2020, les militants ont tué plus de 200 civils. Nous sommes également préoccupés par le fait que les autorités de la République démocratique du Congo ne se sont pas encore attaquées au problème de l'exploitation et de l'exportation illicites des ressources naturelles du pays, que les groupes armés illégaux utilisent pour financer leurs activités.

Nous sommes convaincus que les mesures militaires ne peuvent pas à elles seules garantir une stabilité durable en République démocratique du Congo. Nous suivons de près l'évolution de la situation politique dans le pays et nous espérons que le nouveau Gouvernement, qui doit être formé prochainement, sera en mesure de reprendre le contrôle de la situation en matière de sécurité, d'améliorer la situation humanitaire, de promouvoir un développement socioéconomique durable, de régler les différends frontaliers avec les États voisins et les conflits intercommunautaires et de faire reculer la criminalité.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'engagement régional à renforcer la coopération pour relever les défis émergents, y compris par des efforts collectifs. Nous prenons note des accords conclus lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu en novembre, concernant le renforcement de la coordination des mesures relatives aux membres des groupes armés capturés dans les zones frontalières. Dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, des mesures ont été prises pour reconfigurer et appuyer la brigade d'intervention de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Les contacts visant à développer la coopération dans le domaine économique et le commerce bilatéral se sont poursuivis. Nous prenons note de l'évolution positive des relations entre l'Ouganda et le Rwanda, sous la médiation des Présidents de la République démocratique du Congo et de l'Angola. Nous pensons que le fait que la présidence de l'Union africaine soit assurée cette année par le Président Tshilombo Tshisekedi contribuera à attirer davantage l'attention sur cette question.

Tous ces efforts méritent le plein appui de la communauté internationale. Nous saluons l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général dans ce domaine, qui est très nécessaire. Nous pensons que tous les pays doivent respecter l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous sommes convaincus que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs donnera un élan aux efforts collectifs déployés dans la région. Nous prenons note des efforts déployés par l'Envoyé spécial pour élaborer un plan d'action pour guider la mise en œuvre de la Stratégie. En outre, nous appuyons les bons offices de M. Huang Xia visant à promouvoir le dialogue, à renforcer la confiance et la coopération et à normaliser les relations entre les États de la région.

Pour terminer, la Russie, qui est membre du Groupe des Amis de la région des Grands Lacs, entend continuer à appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo et la stabilisation de l'ensemble de la région des Grands Lacs en général.

**Annexe XI****Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je tiens avant tout à remercier M. Huang Xia, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et S. E. M. Mohamed Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés détaillés et instructifs sur la situation dans la région et les activités de leurs bureaux respectifs.

Notre déclaration portera sur les conditions de sécurité et la situation politique et humanitaire, ainsi que sur les perspectives pour la région, au vu de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines notent avec satisfaction une réduction relative du nombre d'incidents transfrontaliers au cours de la période considérée, et saluent l'action concertée des États de la région. Nous jugeons également encourageants la dynamique politique positive dans la région à la suite de la tenue d'élections en Tanzanie et en Ouganda, ainsi que les efforts entrepris par les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs pour renforcer et normaliser les relations.

Nous sommes convaincus que le fait que le Président Tshisekedi préside l'Union africaine favorisera une meilleure coopération dans toute la région des Grands Lacs. Néanmoins, nous restons profondément préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, qui reste un point sensible dans la région. À cet égard, nous condamnons fermement les activités hostiles et les attaques meurtrières perpétrées par les Forces démocratiques alliées et l'Armée de résistance du Seigneur, qui ont eu un effet déstabilisateur sur toute la région.

L'attaque commise le 22 février contre un convoi du Programme alimentaire mondial dans le nord-est de Goma démontre bien le niveau élevé de sophistication des capacités opérationnelles de ces groupes. Tout en réaffirmant que les auteurs de ces actes doivent en être tenus responsables et traduits en justice, nous soulignons la nécessité d'accélérer la mise en place de cadres de désarmement, de démobilisation et de réintégration essentiels aux niveaux national et régional.

Nous sommes favorables à la reconfiguration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, telle que proposée par le Secrétariat, en vue de garantir qu'elle continue de servir ses objectifs. Nous soulignons la nécessité de renforcer la collaboration étroite entre la Mission et les Forces armées de la République démocratique du Congo, notamment à travers l'échange d'informations et la coordination des initiatives visant à mettre un terme aux agissements des groupes armés locaux et étrangers. Nous appelons en outre au renforcement et au maintien du soutien aux institutions nationales de défense et de sécurité, afin qu'elles soient prêtes à assumer la responsabilité première de la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo.

En ce qui concerne la République centrafricaine, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2566 (2021), sur le renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République

centrafricaine. Pleinement conscients que la situation ne peut être réglée par la voie militaire, nous appuyons le dialogue entre le Gouvernement centrafricain et l'opposition civile aux fins de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Nous reconnaissons le rôle précieux joué par la Commission de consolidation de la paix, aux côtés de ses partenaires clefs, tels que la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, et le Fonds pour la consolidation de la paix, dans le soutien à la coopération transfrontières dans la région dans le contexte de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, y compris le soutien continu à une coopération renforcée en matière de sécurité, à la réconciliation et à la cohésion sociale, à la gouvernance locale inclusive, à la réinsertion communautaire des combattants et aux solutions durables pour les populations déplacées.

Outre ces problèmes de sécurité, la région continue de subir les effets néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire et aggrave la situation humanitaire déjà catastrophique des millions de personnes déplacées en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo. Nous invitons les États de la région à renforcer leur coopération sur les questions humanitaires transfrontalières, y compris les flux de réfugiés, et demandons à la communauté internationale d'apporter l'aide voulue à ces groupes vulnérables.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation face à l'augmentation inquiétante des attaques contre la population civile et à la dégradation de la situation des droits de la personne dans l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés et diverses milices continuent de commettre de graves violations. Nous saluons les efforts visant à remédier à ces violations des droits de la personne et de l'état de droit et à garantir l'application du principe de responsabilité. Nous encourageons également la mise en œuvre de la Déclaration de Nairobi de 2019 sur la justice et la bonne gouvernance.

L'application intégrale et effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération par tous les États signataires reste essentielle pour instaurer la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. À cet égard, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les efforts politiques actuellement déployés par les États signataires pour respecter les engagements pris au titre des dispositions de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Nous apprécions également l'appui des organisations régionales et sous-régionales dans ce processus.

La prolifération endémique des armes légères et de petit calibre illicites dans la région a exacerbé la fragilité et l'insécurité ambiantes. Nous encourageons une approche régionale renforcée, notamment par l'intermédiaire du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes. À ce propos, nous nous félicitons de la dixième réunion du Conseil des ministres, qui se tiendra à Kinshasa dans le courant du mois.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines espèrent que la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui propose une approche globale de la région des Grands Lacs, servira d'outil d'aide à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et renforcera le lien entre la paix, la sécurité, la justice et le développement durable dans toute la région.

À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial et son équipe compétente pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région au moyen

de leurs bons offices, de leur médiation et de la diplomatie préventive, ainsi que d'activités de renforcement des capacités, qui sont mutuellement bénéfiques pour les pays de la région.

Nous saluons également les efforts consentis par l'Envoyé spécial pour régler les problèmes de longue date posés par l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la sous-région. Nous attendons donc avec intérêt sa feuille de route pour une gestion transparente et durable des ressources naturelles.

En conclusion, les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de la recommandation du Secrétaire général et soulignent l'importance des efforts menés par les organisations régionales et sous-régionales, à savoir l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que la Communauté d'Afrique de l'Est et tous nos partenaires, pour consolider davantage les acquis de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et promouvoir la coopération régionale, ce qui conduira à terme à une paix et à un développement durables dans la région.

---

## Annexe XII

### **Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume-Uni se félicite de la publication de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, et remercie l'Envoyé spécial Xia d'avoir fait le point sur sa mise en œuvre. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Edrees, Président de la Commission de consolidation de la paix, de son exposé aujourd'hui.

Nous nous félicitons en outre de la création d'un groupe politique de haut niveau des Nations Unies chargé de guider la mise en œuvre de la Stratégie et de superviser l'élaboration d'un plan d'action.

Le Royaume-Uni reste profondément préoccupé par les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits, notamment en raison de l'intensification des activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous cherchons à soutenir le Président Tshisekedi dans sa collaboration avec ses partenaires pour répondre à ces préoccupations. Nous nous félicitons de la coordination entre l'Envoyé spécial Xia et la Représentante spéciale du Secrétaire général Keita, Cheffe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), concernant l'est de la République démocratique du Congo, y compris la stratégie de retrait de la MONUSCO.

Le Royaume-Uni est conscient du fait que les ressources naturelles abondantes de la région des Grands Lacs sont une source de financement pour les groupes armés et un facteur de conflit. C'est pourquoi nous appuyons le travail accompli par l'Envoyé spécial Xia pour aider les gouvernements de la région des Grands Lacs à traiter la question de la gestion des ressources naturelles.

**Annexe XIII****Déclaration de M<sup>me</sup> Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Xia et l'Ambassadeur Edrees de leurs exposés aujourd'hui.

Je serai brève, car nous avons déjà partagé longuement nos préoccupations concernant les dimensions régionales du conflit dans l'est de la République démocratique du Congo lors de la réunion du Conseil de sécurité du 30 mars (voir S/2021/316).

Comme nous l'avons appris des exposés de la semaine dernière, l'inaction a de graves conséquences. Nous sommes particulièrement alarmés par les manifestations qui ont eu lieu la semaine dernière dans le Nord-Kivu et qui ont tourné à la violence, ce qui met en évidence la colère des civils face aux attaques incessantes des groupes armés. Le peuple congolais, nos collègues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et les dizaines de millions d'habitants de la région ont besoin que nous soyons ambitieux, et que nous agissions rapidement. Nous devons réduire les flux illégaux de minéraux, d'armes et de combattants qui continuent d'alimenter la violence.

Comme les membres du Conseil le savent, les États-Unis ont joué un rôle important dans les efforts diplomatiques déployés dans la région en 2012 et 2013, qui ont conduit à la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et à la création du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Nous continuons d'appuyer la nouvelle Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs, qui a été approuvée il y a six mois. Nous demandons instamment à l'Envoyé spécial d'agir rapidement en ce qui concerne la stratégie régionale grâce à une diplomatie de la navette de haut niveau et en apportant son appui à la pleine application de l'Accord-cadre.

Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste un obstacle, nous espérons que le Bureau de l'Envoyé spécial fera preuve de créativité dans les mois à venir, en partenariat avec des dirigeants régionaux dynamiques, pour trouver des possibilités de mobilisation diplomatique en faveur des engagements pris dans l'Accord-cadre. Nous devons faire avancer ces engagements.

Ensemble, nous pouvons aider les pays de la région des Grands Lacs à surmonter un passé traumatisant et à réaliser leur riche potentiel.

## Annexe XIV

### **Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Huang Xia et l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees de leurs exposés. Je salue également la participation à la présente séance du représentant de la République démocratique du Congo.

Notre délégation prend note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2021/306), un accord qui continue de jouer un rôle essentiel pour instaurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Le Viet Nam tient à souligner les trois points suivants à la présente séance.

Premièrement, en ce qui concerne le rôle central de la coopération régionale, nous constatons avec une vive satisfaction que les États signataires font preuve d'un engagement sincère, qui a été illustré par leur volonté d'améliorer les relations en promouvant le dialogue et la coopération par des canaux tant bilatéraux que multilatéraux.

Nous nous félicitons vivement du dialogue de haut niveau entre les membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour aborder les questions de sécurité, ainsi que de l'évolution prometteuse des relations bilatérales dans la région. Nous sommes convaincus que cet esprit de partenariat continuera de porter ses fruits.

Deuxièmement, en ce qui concerne la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, les conditions de sécurité dans certaines parties de la région restent une source de préoccupation. La situation est toujours instable dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, dans l'est de la République démocratique du Congo, en raison des activités illégales des groupes armés. La situation en République centrafricaine a été marquée par l'insécurité liée aux élections et causée par des groupes armés.

Par ailleurs, sur le plan humanitaire, un nombre important de personnes ont toujours besoin de protection et d'assistance. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'exacerber les difficultés socioéconomiques et la situation difficile dans laquelle vivent les populations vulnérables, notamment des millions de déplacés et de réfugiés.

Par conséquent, il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité de la manière la plus complète et la plus pragmatique possible. À cet égard, nous encourageons l'intensification des efforts diplomatiques en cours, ainsi que la poursuite de la coopération en matière de gouvernance des ressources naturelles.

Troisièmement, en ce qui concerne l'appui précieux fourni par la communauté internationale, l'assistance technique et financière aux pays de la région reste essentielle pour préserver les acquis obtenus au prix d'efforts considérables et continuer à promouvoir la stabilité dans la région.

En conséquence, nous saluons la contribution importante apportée par les partenaires régionaux et internationaux, notamment les garants de l'Accord-cadre. Nous nous félicitons vivement des démarches menées par l'Envoyé spécial et la Commission de consolidation de la paix auprès des parties prenantes pour faciliter la coopération et le développement dans la région.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre plein appui à la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits

dans la région des Grands Lacs, dont le calendrier correspond à celui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les synergies de l'appui de l'ONU, en étroite coordination avec les parties prenantes régionales ainsi que les partenaires internationaux, faciliteront grandement les efforts en faveur d'une paix et d'un développement durables pour les populations de la région des Grands Lacs.

**Annexe XV****Déclaration de M. Paul Losoko Efambe Empole, Chargé d'affaires par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, avant toutes choses, vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion qui porte sur la situation dans la région des Grands Lacs et la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer les remerciements de ma délégation à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, pour son rapport (S/2021/306) que vient de nous présenter M. Huang Xia, son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, dont nous saluons la présence. Je remercie également l'Ambassadeur Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte et Président de la Commission de consolidation de la paix, pour son exposé.

Cela étant, je voudrais faire quelques observations et commentaires sur certains points abordés dans ledit rapport, particulièrement ceux relatifs à la situation sécuritaire, politique, humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

L'objectif poursuivi en signant l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le 24 février 2013 à Addis-Abeba, était de créer les conditions d'une solution définitive aux guerres à répétition dans l'est de la République démocratique du Congo. Certes, les efforts ont été fournis aussi bien par l'État congolais que les autres parties prenantes pour la mise en œuvre de cet Accord-cadre. Cependant, sur le terrain, on constate malheureusement que tout ce qui a été fait n'a pas produit les résultats escomptés malgré quelques avancées. En effet, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sous examen, la situation en matière de sécurité demeure préoccupante à l'est de la République démocratique du Congo et dans la région.

Aussi devons-nous tous redoubler d'efforts pour redonner vie à l'Accord-cadre et favoriser sa mise en œuvre par des nouvelles initiatives, et continuer à renforcer la coopération régionale, laquelle doit être menée à tous les niveaux et bénéficier de l'appui de tous. Cette coopération régionale devra concerner les mesures aussi bien militaires que non militaires, ainsi que des mesures de prévention et de consolidation de la paix. C'est dans ce cadre qu'il convient de circonscrire les rencontres au sommet entre les chefs d'États de la région, les ministres, les membres des services de sécurité et les forces de défense.

Sur le plan politique, en effet, la dynamique impulsée par les chefs d'État de la région, principalement par S. E. M. Félix Antoine Tshisedeki Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. João Lourenço, Président de l'Angola, S. E. M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda, et S. E. M. Paul Kagame, Président du Rwanda, devrait être soutenue et renforcée. Ce dialogue au sommet est capital pour apaiser les tensions dans la région, restaurer la confiance entre les dirigeants, et mieux coordonner les efforts visant la neutralisation des forces négatives.

Au niveau militaire, face à la menace que représentent les groupes armés locaux et externes, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) continuent de traquer les forces négatives internes et externes de la sous-région,

particulièrement les Forces démocratiques alliées (ADF) dont la virulence est exceptionnelle, mais aussi les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'Armée de résistance du Seigneur.

Par ailleurs, conformément à la volonté politique exprimée par les chefs d'État des pays de la sous-région, les FARDC ont entrepris des contacts avec toutes les armées des pays voisins de manière à arrêter des stratégies approfondies pour résoudre une fois pour toutes l'épineuse question de l'insécurité dans la sous-région, comme le recommandent l'esprit et la lettre de l'Accord d'Arusha. Dans cette perspective, les FARDC privilégient le renforcement de la coopération militaire, les concertations régulières entre les armées de la région ainsi que la mutualisation des efforts et des renseignements pour combattre avec efficacité et neutraliser de manière définitive tous les groupes armés. D'autres rencontres ont également eu lieu dans le même cadre des concertations, comme cela est signalé dans plusieurs paragraphes du rapport.

Les initiatives doivent également inclure et réserver une bonne place aux mesures non militaires pour lesquelles les réflexions et discussions devraient être intensifiées et les dispositions et programmes nécessaires arrêtés conformément à la recommandation des chefs d'État de la région.

En effet, le huitième Sommet ordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenu par vidéo-conférence le 20 octobre 2020, a approuvé et adopté le principe d'une approche globale dans la lutte contre les forces négatives, et recommandé l'opérationnalisation du groupe de contact et de coordination chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures non militaires destinées à compléter et à capitaliser, sur le terrain, l'impact des opérations militaires en cours et à venir à l'effet de neutraliser les forces négatives. Cette décision des chefs d'État a été prise sur la base des consultations approfondies entre les chefs des services de renseignements militaires et civils du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie, ainsi que les commissions de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) dans la région, facilitées par les garants de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre.

Conformément à cette décision et après consultation avec le Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les garants de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, la République démocratique du Congo va accueillir, dans les tout prochains jours, l'atelier technique de lancement des activités et d'élaboration du plan d'action du groupe de contact et de coordination.

Comme nous l'avions souligné lors de notre dernière réunion du Conseil de sécurité sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2021/316), la population est fatiguée de pleurer et de compter ses morts. Elle ne se sent pas vraiment protégée contre cette tragédie et demande que quelque chose soit fait face à la stratégie de la terreur appliquée par les groupes armés, principalement les ADF. Nous devons, à côté des initiatives qui existent, concevoir des solutions innovantes pour la promotion de la paix.

C'est dans ce contexte d'innovation que le Président de la République Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi a défini une nouvelle approche du programme de DDR en le fusionnant avec le Plan de stabilisation et de reconstruction de l'Est de la République démocratique du Congo. Ainsi, le nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration communautaire, qui a été annoncé à l'issue de la réunion de sécurité élargie aux gouverneurs des provinces de l'est du pays tenue à Bukavu le 9 octobre 2019, sous la présidence du chef de l'État, favorise une approche

à base communautaire et intégrée qui exploite toutes les ressources locales avec comme objectif majeur d'assurer la stabilité et la sécurité des communautés locales en vue de promouvoir le développement de tous.

Suivant cette nouvelle approche, le nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration communautaire en République démocratique du Congo est préparé et sera mis en œuvre par les gouvernements provinciaux, sous la conduite d'un coordonnateur national qui sera nommé sous peu après la sortie du Gouvernement en gestation de l'Union sacrée de la nation.

Il est vrai que la matérialisation de ce programme va faire face à certains défis, notamment les défis d'ordre sécuritaire ainsi que les défis financiers. Il va donc falloir mobiliser d'énormes moyens. À ce sujet, l'apport des bailleurs et autres partenaires, dont la MONUSCO et la Commission de consolidation de la paix, est très capital pour réussir à concrétiser ce programme afin de briser le cercle vicieux du problème des combattants démobilisés tant nationaux qu'étrangers qui déposent les armes.

Une autre solution innovante est l'élaboration d'une feuille de route dont l'objectif est d'amener tous les services, institutions et forces vives à œuvrer dans une vision concertée en vue d'identifier les causes profondes et de s'y attaquer, de renforcer les capacités en gestion de conflits, et de renforcer la cohésion nationale ainsi que la coopération régionale et internationale pour mettre fin aux conflits. Par cette vision, les mesures nécessaires devraient être prises en ce qui concerne l'approche militaire par le renforcement des capacités opérationnelles, entre autres, ainsi que le renforcement des services de renseignements ; et l'approche non militaire, qui implique le développement durable des localités et la poursuite du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration communautaire.

Il s'agit ici de mobiliser les parties prenantes de façon synchronisée sur le « comment » procéder concrètement à l'effet d'agir conjointement pour la résolution durable du problème sécuritaire qui perdure dans l'est de notre pays. C'est dans cet esprit que le Mécanisme national de suivi a initié et organisé, en collaboration avec les garants de l'Accord-cadre, une série de réunions des services de sécurité et de renseignements des principaux pays de la région, notamment le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie.

La République démocratique du Congo reste attachée à l'Accord-cadre et elle s'est toujours appliquée à mettre en œuvre tous les engagements pris aux termes de cet accord, et va continuer à assumer sa part de responsabilité pour que la paix et la concorde reviennent dans la région.

C'est ainsi que mon pays remercie les garants pour le renouvellement de leur engagement, le 24 février 2021 à Kinshasa lors des journées de réflexion organisées à l'occasion du huitième anniversaire de la signature dudit Accord, à soutenir les pays signataires et les acteurs de la société civile dans leur quête de sécurité, de développement et de stabilité en vue de sa pleine mise en œuvre.

Sans être exhaustif, d'autres initiatives en faveur de la promotion de la paix peuvent porter également sur la coopération économique et l'intégration régionale ; le rapatriement des réfugiés et autres déplacés à leurs milieux d'origine conformément à la législation internationale en vigueur ; la coopération judiciaire régionale ; l'implication des femmes, des jeunes, des organisations de la société civile et des activités fédératives comme le sport et la culture dans les initiatives de consolidation de la paix et d'intégration régionale, ainsi que dans l'identification des meilleures pratiques à pérenniser pour relever les défis liés à mise en œuvre ; la nécessité de la mobilisation du soutien international dans la lutte contre la contrebande ainsi que contre le trafic illicite de ressources naturelles et d'armes et munitions qui motivent

et alimentent les activités criminelles et l'insécurité ; la reprise des opérations offensives de la MONUSCO et même leur intensification ; l'application des mesures préventives telles que l'utilisation du Cadre continental de prévention structurelle des conflits et du Programme genre, paix et sécurité de la Commission de l'Union africaine ; etc.

Sur le plan humanitaire, outre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la République démocratique du Congo est également confrontée à d'autres épidémies et maladies comme l'Ebola et la rougeole, qui mettent à rude épreuve son système de santé, particulièrement dans les provinces de l'est du pays. Il y a également le problème des réfugiés et déplacés internes dont le nombre ne fait qu'augmenter à cause de la situation sécuritaire.

Ces personnes déplacées, dont la majorité est composée de femmes et d'enfants, vivent dans des conditions désastreuses qui appellent à la solidarité internationale. En effet, ces populations vivent sans abri et soins de santé, sans accès aux toilettes et à l'eau potable, et sans assez d'articles essentiels, comme des couvertures ou des matelas.

Comme nous avons eu déjà à le souligner devant le Conseil, la question touchant aux violations des droits de la personne et aux restrictions de l'espace démocratique est au cœur de l'action de S. E. M. Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, Président de la République, qui, dès son accession au pouvoir, a pris l'engagement d'œuvrer pour la promotion de l'état de droit et en faveur de la lutte contre la corruption et l'impunité. Cet engagement a déjà été traduit en actes par plusieurs mesures.

Aujourd'hui, l'amélioration du climat politique est une réalité à travers la libération des prisonniers politiques et d'opinion, la fermeture des cachots illégaux, l'humanisation des services de renseignement, le retour paisible des exilés et réfugiés politiques, la réouverture des médias de l'opposition, la diffusion des activités de l'opposition sur la radio-télévision nationale congolaise – la chaîne publique –, et la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique.

Malheureusement, la situation particulière dans l'est de la République démocratique du Congo, marquée par une violence alarmante, a aussi comme conséquence des violations continues des droits de l'homme dans cette partie du territoire national.

Toutefois, pour mon gouvernement, les statistiques de la MONUSCO sur ces allégations de violations par les agents de l'État, qui sont reprises au paragraphe 29 du rapport sous examen, devraient être revues, car il se pose bien un problème dans leur élaboration.

Encore une fois, ma délégation estime qu'il serait mieux indiqué, comme plusieurs fois souhaité, d'échanger ensemble au préalable sur les méthodologies appliquées et les informations recueillies et, au besoin, de consolider ces données avant de les rendre officielles et de les publier.

Pour conclure, je voudrais une fois de plus réaffirmer l'engagement et la détermination de S. E. M. Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi à mener des réformes et à lutter contre les groupes armés et les forces négatives qui écument la partie est du territoire national de la République démocratique du Congo, afin de répondre aux profondes et immenses attentes du peuple en faveur de la paix et de promouvoir le développement durable.

Je voudrais également saisir cette opportunité pour nous inviter à investir dans la paix dans la région des Grands Lacs, car les dividendes de la paix bénéficient à tout le monde. Sans la paix, il n'y a ni progrès social, ni épanouissement individuel ou collectif.

La région des Grands Lacs aspire à un mieux-être et à devenir une région totalement en paix, prospère, stable et capable de servir de locomotive à l'ensemble du continent en raison de ses immenses potentialités tant humaines que naturelles.

Je ne peux clore ce mot sans exprimer les remerciements de ma délégation à tous les membres du Conseil de sécurité pour l'attention particulière et le grand intérêt dont ils ont toujours fait montre chaque fois qu'ils sont appelés à examiner la situation concernant mon pays.

---